

L'an deux mil onze, le 26 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil, sur la convocation du 19 avril 2011 et sous la présidence de Monsieur André Sénécheau.

**Date de la convocation**

**Le 19 avril 2011**

Etaient présents : ARNAULT Richard, BEGUIER Vincent, BELLIN Philippe, BOCHU Dominique, BOURCHENIN Michel, CHEMINET Marie-Claude, CLEMENT Jean-Paul, GABORIT Bernard, GUILBAULT Pierre, LATU Roland, MALLET Jacques, MELLIER Sophie, MOUSSERION Martine, PENINON Joël, PENY Marcel, PORCHET Bernard, RENGEARD Jean-François, ROUSSEAU Gilbert, SAUVAITRE Guy, SENECHÉAU André, TERRANOVA Jean-Luc, VANNERON Michel.

Etait excusé : PEGUIN Laurent

Secrétaire : MELLIER Sophie.

**Nombre de membres**

En exercice	présents	Votants
23	22	22

**Compte rendu**  
**du Conseil communautaire**  
**du 26 avril 2011**

2011/04/26/01 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	4
2011/04/26/02 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	4
2011/04/26/03 – ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	5
2011/04/26/04 – ILES DE PAYRÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	6
2011/04/26/05 – EHPAD DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010 – SECTION HÉBERGEMENT	7
2011/04/26/06 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	7
2011/04/26/07 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L’EXERCICE 2010	8
2011/04/26/08 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010	8
2011/04/26/09 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010	9
2011/04/26/10 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR	9
2011/04/26/11 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010	10
2011/04/26/12 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2007 – SECTION SOINS	10
2011/04/26/13 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008 – SECTION SOINS	10
2011/04/26/14 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 – SECTION DÉPENDANCE	11
2011/04/26/15 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 – SECTION SOINS	11
2011/04/26/16 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	11
2011/04/26/17 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°2	12
2011/04/26/18 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	12
2011/04/26/19 – FOYER LOGEMENTS DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°113	
2011/04/26/20 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2011 – PARTICULIERS	13
2011/04/26/21 – VOTE DES TAUX 2011	14

2011/04/26/22 – DOTATION DE SOLIDARITÉ 2011	14
2011/04/26/23 – LIGNE DE TRÉSORERIE	14
2011/04/26/24 – EHPAD DE COUHÉ – VÉRIFICATION INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, GAZ ET SSI	15
2011/04/26/25 – EHPAD DE COUHÉ – AVENANT N°3 SORÉGIÉS	15
2011/04/26/27 – AVENANT N°1 – MARCHÉ FOURNITURE ET INSTALLATION D’UN GROUPE ÉLECTROGÈNE – FLPA DE CHAUNAY	16
2011/04/26/26 – EHPAD DE COUHÉ – ENTRETIEN ÉVACUATION DES BUÉES GRASSES DE CUISINE	16
2011/04/26/28 – PLATEFORME DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS	16
2011/04/26/29 – TRANSFERT D’EMPRUNT DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES	17

2011/04/26/01 – BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010, le Conseil Communautaire,

⇒ **Adopte à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice considéré du **Budget Général** de la Communauté de Communes de la Région de Couhé dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, lequel peut se résumer comme suit

**o - BUDGET GÉNÉRAL**

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	1 914 686,95 €
Dépenses réalisées	1 761 506,19 €
Résultat exercice 2010 - Excédent	153 180,76 €
Résultat cumulé exercice 2009 - Excédent	1 021 873,40 €
Affectation résultat	300 000,00 €
Résultat de clôture exercice 2010 - Excédent	875 054,16 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	1 031 493,58 €
Dépenses réalisées	1 214 315,56 €
Résultat exercice 2010 – Déficit	- 182 821,98 €
Résultat cumulé exercice 2009 - Déficit	- 198 186,55 €
Résultat de clôture exercice 2010 – Déficit	- 381 008,53 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	2 018 124,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	1 636 954,20 €
Différence sur restes à réaliser	381 169,80 €

Besoin de financement des investissements 0,00 €

Affectation du résultat 2010 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	875 054,16 €

2011/04/26/02 – BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010 le Conseil Communautaire :

⇒ **adopte à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice considéré du **Budget Industriel et Commercial** de la Communauté de Communes de la Région de Couhé dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, lequel peut se résumer comme suit :

## o - BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

### © Section de fonctionnement

Recettes réalisées	934 481,79 €
Dépenses réalisées	715 396,86 €
Résultat exercice 2010 - Excédent	219 084,93 €
Résultat cumulé exercice 2009 - Excédent	147 936,22 €
Affectation de résultat	93 776,19 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Excédent	273 244,96 €

### © Section d'investissement

Recettes réalisées	1 749 186,09 €
Dépenses réalisées	1 405 821,02 €
Résultat exercice 2010 - Excédent	343 365,07 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Déficit	- 1 633 528,72 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Déficit	- 1 290 163,65 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	4 728 124,66 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	3 718 595,43 €
Différence sur restes à réaliser	1 009 529,23 €

Besoin de financement des investissements	280 634,42 €
---	--------------

Affectation du résultat 2010 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	273 244,96 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	0,00 €

## 2011/04/26/03 – ORDURES MÉNAGÈRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010, le Conseil Communautaire :

⇒ **adopte à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice considéré du **Budget Ordures Ménagères** de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, et lequel peut se résumer comme suit :

## o - ORDURES MÉNAGÈRES

### © Section de fonctionnement

Recettes réalisées	522 131,86 €
Dépenses réalisées	585 103,25 €
Résultat exercice 2010 – Déficit	- 62 971,39 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	46 197,71 €
Affectation résultat	3 779,62 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Déficit	- 20 553,30 €

### © Section d'investissement

Recettes réalisées	62 291,52 €
Dépenses réalisées	25 150,13 €
Résultat exercice 2010 – Excédent	37 141,39 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	15 203,31 €
Résultat de clôture exercice 2010 – Excédent	52 344,70 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	35 687,95 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	88 032,75 €
Différence sur restes à réaliser	- 52 344,80 €
Besoin de financement des investissements	0,10 €
Affectation du résultat 2010 :	
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	- 20 553,30 €
Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €

<p>2011/04/26/04 – ILES DE PAYRÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010</p>
--

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010, le Conseil Communautaire :

⇒ **adopte à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice considéré du **Budget Iles de Payré** de la Communauté de Communes de la Région de Couhé dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président,

*Et considérant l'accord des services fiscaux en date du 14 février 2011, sur le non assujettissement de ce budget à la TVA d'une part, et à la possibilité de le basculer sur le budget général d'autre part, en raison de la clôture de ce budget annexe*

⇒ **Autorise** le versement des soldes sur le budget général, lequel peut se résumer comme suit :

**o - LES ILES DE PAYRÉ**

© Section de fonctionnement

Recettes réalisées	16 079,44 €
Dépenses réalisées	12 097,50 €
Résultat exercice 2010 - Excédent	3 981,94 €
Résultat cumulé exercice 2009 - Excédent	3 174,71 €
Affectation de résultat	877,66 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Excédent	6 278,99 €

© Section d'investissement

Recettes réalisées	7 735,76 €
Dépenses réalisées	9 634,95 €
Résultat exercice 2010 - déficit	- 1 899,19 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Déficit	- 877,66 €
Résultat cumulé exercice 2010 - Déficit	- 2 776,85 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00 €
Différence sur restes à réaliser	0,00 €

Besoin de financement des investissements	0,00 €
---	--------

Affectation des résultats 2010 sur le budget général

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT, après s'est fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2010, le Conseil Communautaire :

⇒ **Adopte** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice considéré de **l'EHPAD du Champ du Chail** de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, et lequel peut se résumer comme suit :

➤ Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	1 102 472,26 €
Recettes réalisées	1 212 643,47 €
Résultat 2010	110 171,21 €
Résultat cumulé exercice 2009	351 922,87 €
Résultat cumulé exercice 2010	462 094,08 €

➤ Section Investissement :

Dépenses réalisées	321 380,22 €
Recettes réalisées	251 387,80 €
Résultat 2010	- 69 992,42 €
Résultat cumulé exercice 2009	214 355,42 €
Résultat cumulé exercice 2010	144 363,00 €

Reste à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Affectation du Résultat 2010 :

Art.10682 – Excédent affecté à l'investissement	262 094,08 €
Art. 002 – Résultat d'exploitation	200 000,00 €
Arti.001 – Excédent d'investissement reporté	144 363,00 €

Le Conseil Communautaire sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 du Foyer Logements de Chaunay, dressés par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme suit :

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	620 824,01 €
Recettes réalisées	637 283,23 €
Résultat exercice 2010 – Excédent	16 459,22 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	339 554,04 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	356 013,26 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	15 848,29 €
Recettes réalisées	15 966,90 €
Résultat exercice 2010 – Excédent	118,61 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	34 181,15 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	34 299,76 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	132 901,61 €
Différence sur restes à réaliser	- 132 901,61 €
Besoin de financement des investissements	- 98 601,85 €

Affectation du résultat 2010 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	98 601,85 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	257 411,41€

2011/04/26/07 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010
---

Le Conseil Communautaire sous la Présidence de Monsieur Pierre GUILBAULT, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 du Foyer Logements de Couhé, dressés par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, et après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme suit :

➤ Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	252 266,13 €
Recettes réalisées	300 440,89 €
Résultat exercice 2010 – Excédent	48 174,76 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	56 408,21 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	104 582,97 €

➤ Section d'investissement

Dépenses réalisées	1 309,85 €
Recettes réalisées	1 343,52 €
Résultat exercice 2010 – Excédent	33,67 €
Résultat cumulé exercice 2009 – Excédent	41 040,32 €
Résultat cumulé exercice 2010 – Excédent	41 073,99 €

Restes à réaliser recettes d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement	38 976,57 €
Différence sur restes à réaliser	- 38 976,57 €
Besoin de financement des investissements	0,00€

Affectation du résultat 2010 :

Art. 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Art. 002 : Résultat fonctionnement reporté	104 582,97 €

2011/04/26/08 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010
--

**Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, ceux de tous les titres de recette émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,



Considérant que Monsieur Le Trésorier a normalement contrôlé les finances de la Communauté de Communes de la Région de Couhé :

- BUDGET GÉNÉRAL
- BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- ILES DE PAYRÉ
- ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Communautaire :

- **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.**

2011/04/26/09 – FLPA DE COUHÉ – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010

*Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Couhé.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2011/04/26/10 – EHPAD DU CHAMP DU CHAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

*Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances de l'EHPAD du Champ du Chail.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections tarifaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2011/04/26/11 – FLPA DE CHAUNAY – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à réaliser et des états de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Trésorier a normalement contrôlé les finances du Foyer-Logements de Chaunay.

Le Conseil Communautaire :

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour tous les budgets énumérés ci-dessus.

2011/04/26/12 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2007 – SECTION SOINS

**Section Soins:**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que l'autorité tarifaire accepte l'affectation du résultat de 2007 sur le compte administratif de 2009, à savoir un résultat excédentaire de 16 429,00 € et non 16 429,59 €, il est nécessaire de réformer 0,59 €.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la réforme des 0,59 € sur le résultat 2007.

2011/04/26/13 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008 – SECTION SOINS

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'autorité tarifaire accepte l'affectation du résultat de 2008 sur le compte administratif de 2010, à savoir un résultat excédentaire de 12 556,33 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition.

2011/04/26/14 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 – SECTION DÉPENDANCE

Après lecture du compte administratif 2010 et la proposition d'affectation du résultat cumulé 2010 au financement de mesures d'exploitation, le conseil communautaire à l'unanimité :

⇒ Accepte le résultat de la section dépendance provisoirement en attente de la décision des services de tarification ;

⇒ Accepte d'affecter le résultat cumulé 2010 au financement de mesures d'exploitation.

➤ Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	230 971,38 €
Recettes réalisées	220 764,76 €
Résultat déficitaire Exercice 2010	- 10 206,62 €
Résultat Exercice 2008	18 985,30 €
Résultat 2009 dont 3741.54 € sont affectés au BP 2010 (3 741.54 €)	
Résultat 2009 restant en attente d'affectation	31 250,02 €
Résultat Exercice 2010	- 6 465,08 €
Résultat Cumulé 2010	24 784,94 €

2011/04/26/15 – EHPAD DE COUHÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 – SECTION SOINS

Après lecture du compte administratif 2010 et la proposition d'affectation du résultat cumulé 2010 au financement de mesures d'exploitation, le conseil communautaire à l'unanimité :

⇒ Accepte le résultat de la section Soins provisoirement en attente de la décision des services de tarification

⇒ Accepte d'affecter le résultat cumulé 2010 au financement de mesures d'exploitation.

➤ Section Fonctionnement :

Dépenses réalisées	570 292,86 €
Recettes réalisées	547 200,75 €
Résultat déficitaire Exercice 2010	- 23 092,11 €
Résultat Exercice 2008	12 556,33 €
Résultat restant en réserve d'affectation Exercice 2009	39 849,42 €
Résultat Exercice 2010	- 10 535,78 €
Résultat Cumulé 2010	29 313,64 €

2011/04/26/16 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2010, le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**SECTION HÉBERGEMENT**

**Fonctionnement recettes :**

002 : résultat d'exploitation antérieur + 200 000,00 €

**Fonctionnement dépenses :**

6288 : autres prestations + 200 000,00 €

**Investissement recettes :**

10682 : excédent affecté à l'investissement	+ 262 094,08 €
1311 : Etat	- 200 000,00 €
<b>Total investissement recettes :</b>	<b>+ 62 094,08 €</b>

**Investissement dépenses :**

2154 : matériel et outillage	+ 25 000,00 €
2181 : inst. Gén., agencements, aménag, divers	+ 25 000,00 €
2183 : matériel de bureau et informatique	+ 12 094,08 €

**Total investissement dépenses :** + 62 094,08 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2011/04/26/17 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°2
--

Le président explique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit en dépendance et en hébergement.

**Fonctionnement dépenses :**

623/héb : information, publications, relations publiques	- 700,00 €
68112/héb : dot.aux amort. des immo. corporelles	+700,00 €
606261/dép : couches, alèses, produits absorbants	- 6 820,00 €
6281/dép : prestations de blanchissage à l'extérieur	- 1 049,00 €
64515/dép : cotisations à la CNRACL	+ 6 767,00 €
68112/dép : dot. aux amort. Des immo. corporelles	- 700,00 €

**Investissement dépenses :**

2183/héb : matériel de bureau et informatique	+ 3 000,00 €
---	--------------

**Fonctionnement recettes :**

7342/dép : participation du résident au tarif dépendance	- 1 802,00 €
--	--------------

**Investissements recettes :**

28154/héb : matériel et outillage	+ 3 000,00 €
-----------------------------------	--------------

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2011/04/26/18 – FLPA DE CHAUNAY – DÉCISION MODIFICATIVE N°1
---

Le Conseil communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Section de Fonctionnement**

Considérant les 27 500 € inscrits en excédent anticipé au BP 2011,

<b>Dépenses</b>	<b>Chapitre 011</b>	<b>Article 6288</b>	<b>+ 229 911.41 €</b>
-----------------	---------------------	---------------------	-----------------------

<b>Recettes</b>	<b>Chapitre 002</b>	<b>Article 002</b>	<b>+ 229 911.41 €</b>
-----------------	---------------------	--------------------	-----------------------

**Section d'investissement Dépenses**

Article	Report 2010	Dépenses nouvelles
2181	+ 36 181.15 €	0.00 €
2183	+ 10 956.59 €	0.00 €

2184	+ 13 256.03 €	0.00 €
2188	+ 72 507.84 €	0.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>+ 132 901.61 €</b>	<b>0.00 €</b>

### Section d'investissement Recettes

Article	Report 2010	Recettes nouvelles
002	0.00 €	+ 34 299.76 €
1068	0.00 €	+ 98 601.85 €
<b>Total Recettes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>+ 132 901.61 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

## 2011/04/26/19 – FOYER LOGEMENTS DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer les résultats du compte administratif 2010, le Conseil Communautaire décide de prendre la décision modificative suivante :

**Fonctionnement recettes :**

002 : résultat reporté ou anticipé + 65 606,40 €

**Fonctionnement dépenses :**

60623 : alimentation + 54 582,97 €

6411 : rémunération du personnel titulaire + 11 023,43 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

## 2011/04/26/20 – REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES 2011 – PARTICULIERS

Le Président propose au Conseil Communautaire qu'une augmentation de 10 % soit appliquée sur les tranches de foyers pour les résidences principales et secondaires. Les tarifs arrondis l'entier supérieur sont proposés comme suit :

<u>Résidences principales</u>	<u>1 passage hebdomadaire</u>		<u>Résidences principales</u>	<u>2 passages hebdomadaires</u>	
	2010	2011		2010	2011
Foyer 1 personne	<u>94 €</u>	<u>103 €</u>	Foyer 1 personne	<u>104 €</u>	<u>114 €</u>
Foyer 2 personnes	<u>114 €</u>	<u>125 €</u>	Foyer 2 personnes	<u>125 €</u>	<u>138 €</u>
Foyer 3 personnes	<u>137 €</u>	<u>151 €</u>	Foyer 3 personnes	<u>147 €</u>	<u>162 €</u>
Foyer 4 personnes	<u>152 €</u>	<u>167 €</u>	Foyer 4 personnes	<u>165 €</u>	<u>182 €</u>
Foyer 5 personnes	<u>175 €</u>	<u>193 €</u>	Foyer 5 personnes	<u>185 €</u>	<u>204 €</u>

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<u>Résidences secondaires - gîtes</u>	101 €	<u>111 €</u>

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les montants de redevances 2011 sus nommés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

#### 2011/04/26/21 – VOTE DES TAUX 2011

Le Président précise que d'après les informations transmises par les services fiscaux, le montant à verser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est de 18 062 €.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité locale pour 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,41%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,17%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,25%
- Cotisation foncière des entreprises (hors zones d'activité) : 7,24%
- Cotisation foncière des entreprises sur zones d'activité : 19,69%

#### 2011/04/26/22 – DOTATION DE SOLIDARITÉ 2011

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée par la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu, l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, n° 2009/SPM/181 du 14 décembre 2009 portant modification des statuts de la communauté de communes en instituant le versement de la dotation de solidarité et de fonds de concours aux communes membres,

Conformément aux statuts communautaire, le conseil, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE,

- d'affecter un montant de 30 000 € au versement d'une dotation de solidarité 2011- crédits inscrits au budget général- BP 2011;
- de retenir le critère d'attribution relatif aux charges communales N°4 soit le nombre d'élèves de 3 à 16 ans figurant sur l'état DGF 2011.

#### 2011/04/26/23 – LIGNE DE TRÉSORERIE

- Vu la circulaire n° IOCB1015077C du 25 juin 2010 annulant la circulaire n° NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

- Vu l'alinéa 5 - article 3 des annexes du Code des Marchés Publics 2006,

- Après avoir entendu le rapport du président concernant l'opportunité d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 900 000 € pour pallier aux insuffisances éventuelles et momentanées de disponibilités compte tenu des chantiers en cours et des mandatements à venir.

- Vu les propositions de DEXIA, de la Société Générale, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes,

**Et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire a pris les décisions suivantes :**

**Article 1** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie la Communauté de Communes de la Région de Couhé décide de contracter auprès du Crédit Mutuel une ouverture de crédit dans les conditions suivantes et ce à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011 :

**Montant : 900 000 €**

**Périodicité de facturation des intérêts :**

Durée : 12 mois

trimestrielle

Index des tirages : T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire )

Taux d'intérêt : index + marge 0,95 %

Commission d'engagement: néant

Frais de dossier : néant

**Article 2** le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Mutuel.

**Article 3** le Conseil communautaire autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Mutuel conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22 février 1989.

**2011/04/26/24 – EHPAD DE COUHÉ – VÉRIFICATION INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, GAZ ET SSI**

Monsieur le président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation de faire procéder à la vérification périodique des installations électriques, gaz et SSI de l'EHPAD. Les installations électriques et du gaz font l'objet d'une visite annuelle et le SSI, d'une vérification triennale.

Après consultation auprès de différents bureaux de contrôle, il propose que soit retenu le Bureau VÉRITAS dont l'offre est la suivante :

Frais de dossier	15 € hors taxes
Gaz	85 € hors taxes
Electricité	640 € hors taxes
SSI	360 € hors taxes
Certificat Q18 (à fournir aux assureurs)	50 € hors taxes
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 € hors taxes</b>

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**2011/04/26/25 – EHPAD DE COUHÉ – AVENANT N°3 SORÉGIES**

Monsieur le Président précise qu'un contrat Tarif jaune avec la Sorégies a été signé le 16 avril 2002 pour une puissance de 120 Kva. Après constat d'une utilisation plus élevée, un premier avenant a été signé le 6 mai 2004 pour une puissance de 180 Kva et un avenant n°2 a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une puissance de 192 Kva.

Considérant les nouveaux dépassements de puissance et l'impossibilité technique d'opérer des délestages, la Communauté a pris la décision de supprimer le chauffage électrique à l'horizon de l'automne hiver 2012-2013.

En attendant, la Sorégies propose un avenant n°3 pour une puissance de 204 Kva, les autres clauses du contrat restent inchangées.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir.

2011/04/26/27 – AVENANT N°1 – MARCHÉ FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE – FLPA DE CHAUNAY

Le conseil communautaire a décidé l'an dernier l'installation d'un groupe électrogène au foyer logements pour répondre aux dysfonctionnements de l'alimentation électrique. Le marché considéré prévoit la fourniture de deux disjoncteurs pour le bâtiment principal d'une part, et les pavillons d'autre part. Or, au vu du rapport du contrôle technique périodique effectué par Dekra, les relais différentiels assurant la sécurité des personnes sont insuffisants. C'est pourquoi il est proposé de remplacer les disjoncteurs prévus par des équipements permettant une protection adéquate, d'où un surcoût de 1 457.20 € hors taxes sur un marché initial de 57 000 € hors taxes, soit + 2,56%.

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Président à signer un avenant n° 1 au marché de fourniture et installation d'un groupe électrogène au foyer logement de Chaunay passé avec la société AETIS d'un montant hors taxes de 1 457,20 €

2011/04/26/26 – EHPAD DE COUHÉ – ENTRETIEN ÉVACUATION DES BUÉES GRASSES DE CUISINE

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire l'obligation de faire procéder à la remise en état des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine qui font l'objet d'une visite annuelle dans le cadre de la sécurité. Il explique qu'en sus de l'entretien, il y a lieu de créer 5 trappes d'accès pour un entretien en bonne et due forme.

Après consultation auprès de différentes entreprises, il propose de retenir l'entreprise SSI à AYTRÉ - LA ROCHELLE dont l'offre est la suivante :

Prestation ..... 520 € hors taxes  
Fourniture et pose des 5 trappes 225 € hors taxes

745 € hors taxes

Une participation aux frais de gestion des déchets sera facturée en sus sous forme d'une quote-part de 0,89% du montant hors taxes de chaque facture plafonnée à 25 €.

Soit une prestation d'un montant total de 898,95 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition ci-dessus ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

2011/04/26/28 – PLATEFORME DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le président expose à l'assemblée l'opportunité d'implanter sur le territoire un centre de transfert des déchets pour optimiser l'acheminement vers les lieux de traitement et pour également faire évoluer le système de collecte en mode bi-compartmenté (1 seul camion 2 flux ramassés OM et Emballages).

Le SIMER auquel est confié le traitement de tous les déchets collectés a acté le principe de cet équipement dont il assurerait le financement. Resteraient à la charge de la communauté de communes la mise à disposition du terrain d'environ 5000 m<sup>2</sup> et sa viabilisation.

Face à l'enjeu prépondérant d'un tel dispositif indispensable à l'optimisation des coûts de gestion du service Ordures Ménagères, le président propose que soit retenu le site environnant de « la déchetterie de Chaunay » pour permettre l'implantation d'un tel centre de transfert. Ce site dispose déjà des accès - Voies et Réseaux nécessaires. Leur extension et leur renforcement sont réalisables.

**Ouï, à cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité :**

⇒ Valide le principe et l'opportunité d'un tel centre de transfert;

⇒ Décide de retenir le site proposé et donne mandat au président pour débattre d'une telle opportunité avec le conseil municipal de Chaunay ;



Considérant que l'emprunt visé ci-dessous inscrit au budget général couvre l'aménagement de déchetteries et devrait être pris en charge par le budget annexe ordures ménagères.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le transfert de l'emprunt n° 5014225301 A 001 contracté auprès du Crédit Local de France, dont le capital restant se monte à 61 057,57 € du budget général vers le budget annexe des ordures ménagères

# Emargements

**BEGUIER** Vincent - **BELLIN** Philippe - **BOURCHENIN** Michel -

**CHEMINET** Marie-Claude - **CLEMENT** Jean-Paul **GABORIT** Bernard -

**GUILBAULT** Pierre - **LATU** Roland - **MALLET** Claude -

**MELLIER** Sophie - **MOUSSERION** Martine - **PARADOT** Wilfried -

**PENINON** Joël - **PENY** Marcel - **PORCHET** Bernard -

**RASTOUEIX** Catherine- **RENGEARD** Jean-François - **ROUSSEAU** Gilbert -

**SAUVAITRE** Guy - **SENECHEAU** André - **TERRANOVA** Jean-Luc -